MAIRIE DE SAINT-PANTALÉON-DE-LARCHE



COMPTE RENDU

CONSEIL MUNICIPAL DU 18 MAI 2017

Le Conseil Municipal s'est réuni le jeudi 18 mai 2017, à l'ordre du jour figuraient l'installation des nouveaux compteurs Linky mais aussi la tarification des activités périscolaires pour la rentrée 2017 ainsi que des affaires foncières.

Pose des compteurs Linky

Madame Isabelle CHEVALIER, Directrice Territoriale d'Enedis Corrèze a présenté aux élus la campagne de pose des compteurs Linky qui débutera sur la commune à la rentrée 2017. Ce changement de compteur est effectué par Enedis gratuitement et s'inscrit dans les objectifs de la loi de transition énergétique. En effet, la chaîne classique de distribution de l'électricité s'inverse. Aujourd'hui, plus de 360 000 sites produisent de l'électricité photovoltaïque. Il s'agit donc, de prévoir ce mouvement avec l'installation des nouveaux compteurs. L'objectif est en effet d'arriver à 1 million de sites voire à développer l'auto consommation. Linky anticipe sur ce nouveau monde et présente d'autres avantages pour le consommateur. L'ouverture d'un compteur suite à un emménagement se fera en moins de 24 heurs au lieu de 5 jours et le tarif baissera de 27 euros à 13 euros. Les relevés de consommation se feront à distance sans rendez-vous, la détection des pannes sera facilitée et les particuliers pourront accéder à une batterie d'informations permettant de mieux maîtriser les consommations.

45 jours avant le déploiement, les usagers recevront un courrier pour prendre rendez-vous pour la pose du compteur. Cette opération dure environ 30 minutes. C'est l'entreprise Chavinier qui est mandatée par Enedis.

Ces compteurs ont fait l'objet de nombreuses polémiques qui ont varié sur les thèmes comme les ondes, le risque d'incendie, ou bien encore la confidentialité. Madame Chevalier a donné aux élus différentes explications sur ces critiques qui sont aujourd'hui largement estompées. Après Brive et Malemort où 41 700 compteurs ont été posés, c'est Saint-Pantaléon-de-Larche qui va maintenant bénéficier de ces investissements.

Tarifs périscolaires

Les élus ont travaillé sur l'établissement des tarifs de restauration scolaire et de garderie pour la rentrée 2017. Les budgets de ces différents services continuent à augmenter. Le budget cantine, par exemple, représente 165 000 euros, en hausse de 5,5%. Compte tenu de la modicité des tarifs de la commune, notamment par rapport à ces voisines, il a été décidé de relever le barème de 2% pour les enfants, 3% pour les adultes.

Cette somme représente pour un mois complet, pour un enfant qui fréquente la garderie matin et soir et la cantine, une augmentation de 2,70 euros pour tout le mois.

Le Conseil Municipal a validé le principe de mise à disposition de l'école de Bernou à l'Association Familles Rurales de Larche qui organisera au mois de juillet 2017 un Accueil de Loisirs Sans Hébergement A.L.S.H.).

Affaires foncières

L'aménagement de la Z.A.C. de Brive-Laroche avance à grand pas. Il est désormais nécessaire de baptiser la nouvelle rue qui longera l'Atelier Corrézien de Freinage et la base Chronopost. Il a été décidé de la dénommer « Rue des Levades » en référence au lieu-dit. Le nom de baptême de l'axe central de la zone correspondant à l'ancienne piste sera choisi

en commun avec la ville de Brive pour plus de cohérence.

Dans la foulée, l'impasse à l'angle des établissements LBA conduisant à la centrale à béton a été dénommée « Impasse de la Galive ».

Dans le prolongement des aménagements de la Z.A.C., en dessous des établissements SAURY, il a été décidé d'aliéner un ancien chemin rural situé au Bouyge. Après enquête publique, cela permettra d'en céder une partie à la Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive pour la réalisation de l'accès nord à la zone et à la Tonnellerie Saury qui envisage d'étendre ses installations.

Dans un autre secteur de la commune, à La Jarousse, un ancien chemin rural désormais inutilisé et perpendiculaire à la rue du lavoir sera également cédé au profit d'un riverain.

Intercommunalité

Les élus ont validé l'extension du périmètre du Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Vézère à la commune de Meilhards.

Le Conseil Municipal a également émis un avis favorable sur la modification des PLU de Varetz et Mansac. Varetz souhaite intégrer les mesures de simplification du PLU prévues par la Loi Macron. Mansac a décidé la transformation d'usage de bâtiments agricoles en habitation.

Personnel communal

Les élus ont autorisé le Maire a lancé un recrutement pour accroissement temporaire d'activité et le tableau des emplois a été remis à jour dans la perspective d'avancement de carrières.